



Non remboursement de ma dette malgré un jugement

Par **mysterra**, le **28/05/2012 à 16:36**

Bonjour,rnrnLe 09 avril 1999 mon employeur m'a emprunter 19 800 et quelque semaine apres il m a licenciée ...J ai pris un avocat on est aller au pud homme pou denoncer le licenciement abusif et nous avons aussi deposer plainte auprés du tribunal d'instance ou j ai aussi gagner le juge m a en outre octroyer 5000 fr de damage et interet...Le tribunal a designer un huissier pou recouvrir les creances ...Par la suite j'ai contacter l huissier a plusieurs reprises ce dernier peu aimable me raccrocher presqu'au nez ! Du coup j'ai laisser tomber l'affaire ! rnrnEt maintenant 12 ans après je suis dans une grande situation de precarité, j ai encore la reconnaissance de dette qu il m a faite ...y a t il prescription pour relancer le dossier et existe il des organismes suceptible de couvrir sa defaillance ...rnrnMerci beaucoup de votre reponse rnrnmysterra